



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada



Rapport des résultats 2009-2010

Mise en œuvre de l'article 41
de la *Loi sur les langues officielles*

Ministère du Patrimoine canadien



Cette publication est disponible en formats PDF et HTML
à l'adresse internet suivante : <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/ci-ic/act-fra.cfm>

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2010
No. de catalogue : CH11-1/2010F-PDF

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
Contexte.....	1
Contenu.....	1
Présentation.....	2
Distribution.....	2
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
PRINCIPALES ACTIVITÉS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION.....	4
Sensibilisation.....	4
Consultations.....	4
Communications.....	5
Coordination et liaison.....	5
Financement et prestation de programmes.....	6
Reddition de comptes.....	7
RAPPORT DÉTAILLÉ DES RÉSULTATS.....	8
Sensibilisation.....	8
Consultations.....	10
Communications.....	13
Coordination et liaison.....	15
Financement et prestation de programmes.....	20
Reddition de comptes.....	30

INTRODUCTION

Contexte

L'article 41 de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) exige des institutions fédérales qu'elles prennent des mesures positives visant à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones et à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. L'article 42 confie au ministère du Patrimoine canadien (PCH) la mission de susciter et encourager la coordination de la mise en œuvre de cet engagement.

En 1994, l'engagement du gouvernement a été renforcé par l'établissement d'un cadre de responsabilisation pour la mise en œuvre des articles 41 et 42 de la LLO. Ce cadre définit une série de mesures, plus particulièrement l'élaboration de plans d'action et de rapports annuels des résultats, pour la mise en œuvre de l'article 41 par quelque 30 institutions fédérales désignées, entre autres PCH.

En 2003, cet engagement a été renforcé par le lancement du *Plan d'action pour les langues officielles du gouvernement du Canada*. En 2005, la LLO a été modifiée afin d'inclure l'obligation, pour les organismes fédéraux, de prendre des « mesures positives » pour mettre en œuvre l'engagement du gouvernement. La LLO modifiée autorise le gouverneur en conseil à fixer par règlement les modalités d'exécution de ces obligations et prévoit un droit de recours devant les tribunaux en ce qui a trait à la partie VII.

En 2008, la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles dévoilait la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir* (Feuille de route), qui met en lumière la stratégie du gouvernement du Canada pour la dualité linguistique et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

Contenu

Le Rapport des résultats (Rapport) du Ministère donne un aperçu des résultats atteints pour l'exercice 2009-2010 par l'ensemble des programmes de PCH, tant au niveau national qu'au niveau régional.

Présentation

Les activités du Ministère sont présentées sous six grandes catégories d'action, ce qui permet de rendre compte avec plus d'exactitude des progrès accomplis dans le développement des CLOSM et la promotion des deux langues officielles au sein de la société canadienne. Les résultats visés pour chaque catégorie sont les suivants :

Sensibilisation – Introduction d'un changement durable dans la culture organisationnelle de l'institution fédérale; les employés et les cadres connaissent et comprennent leurs responsabilités à l'égard des CLOSM et de l'article 41 de la LLO.

Consultations – Établissement de liens durables entre l'institution fédérale et les CLOSM; l'institution et les CLOSM comprennent leurs besoins et leurs mandats respectifs.

Communications – La culture des CLOSM reflète une compréhension étendue du mandat de l'institution fédérale; les CLOSM reçoivent de l'information pertinente et à jour au sujet des programmes et des services de l'institution fédérale.

Coordination et Liaison – Collaboration avec de multiples partenaires pour favoriser le développement et l'épanouissement des CLOSM et partager les pratiques exemplaires.

Financement et prestation de programmes – Les CLOSM font partie de la clientèle régulière de l'institution fédérale et ont un accès adéquat à ses programmes et services; les besoins des CLOSM (par exemple éparpillement géographique, possibilités de développement) sont pris en compte.

Reddition de comptes – Pleine intégration de l'article 41 de la LLO et de la perspective des CLOSM aux politiques, aux programmes et aux services de l'institution fédérale; la structure de rapport, les évaluations internes et les examens des politiques permettent de déterminer comment mieux intégrer la perspective des CLOSM.

Distribution

Le Rapport est transmis aux organismes qui représentent les CLOSM, aux sous-comités sur les langues officielles du Sénat et de la Chambre des communes, au Commissaire aux langues officielles, et il est aussi publié sur le site Web de PCH.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Institution fédérale : Patrimoine canadien

Adresse : 15, rue Eddy
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Site Web : www.pch.gc.ca

Ministre et hauts fonctionnaires :

Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles : James Moore

Sous-ministre : Judith A. LaRocque

Championne des langues officielles : Nicole Bourget

Co-championne des langues officielles : Patricia Neri

Mandat :

Patrimoine canadien est responsable des politiques et des programmes nationaux qui font la promotion d'un contenu canadien, encouragent la participation à la vie culturelle et communautaire, favorisent la citoyenneté active et appuient et consolident les liens qui unissent les Canadiens et Canadiennes.

Coordonnatrice nationale responsable de la mise en œuvre de l'article 41 :

Pierrette Jutras, gestionnaire

819-953-0966

pierrette.jutras@pch.gc.ca

Coordonnatrice nationale adjointe :

Ghita-Marie Melody, analyste principale

819-997-7590

ghita-marie.melody@pch.gc.ca

PRINCIPALES ACTIVITÉS PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION

Sensibilisation

PCH a fourni des conseils et développé des outils pour orienter les employés dans la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes et de politiques. De plus, le Ministère s'est assuré que ses présentations au Conseil du Trésor et ses mémoires au Cabinet répondent aux exigences de la LLO. Le Ministère a piloté un projet visant le maintien des acquis linguistiques en encourageant les employés à participer à des stages en langue seconde au sein d'organismes des CLOSM. PCH a aussi offert aux employés des séances de formation concernant la nouvelle politique et la nouvelle directive sur les paiements de transfert et leur impact sur les exigences en matière de langues officielles. Par conséquent, la plupart des ententes de financement comprennent des clauses linguistiques qui tiennent compte des objectifs de programme et de la clientèle visée.

Consultations

PCH a eu recours à des mécanismes de consultation pour harmoniser stratégiquement ses efforts de promotion du français et de l'anglais et d'appui au développement des CLOSM. Par exemple, Sport Canada a commandé un sondage auprès d'athlètes de haut niveau en situation minoritaire afin d'évaluer leur satisfaction quant aux services reçus dans leur langue officielle de la part des organismes financés par Sport, comme les organismes nationaux de sport, les organismes multisports et les centres canadiens de sport. D'autre part, des organismes du patrimoine des CLOSM ont fourni une rétroaction sur les critères et la prestation du Programme d'aide aux musées.

Grâce à une stratégie de communications, PCH a fortement encouragé les CLOSM à participer aux consultations de 2009 sur les droits d'auteur. Par ailleurs, plusieurs réunions ont eu lieu avec des intervenants clés dans le but d'aborder le soutien ministériel dans les domaines de l'édition du livre.

En 2009, des représentants des CLOSM ont été invités à deux réunions des coordonnateurs nationaux. Le Quebec Community Groups Network, l'Assemblée de la Francophonie de l'Ontario et la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada ont partagé leurs priorités et ont contribué à déterminer des possibilités de collaboration ultérieure entre le gouvernement et les CLOSM.

Communications

Le *Bulletin 41-42* a publié un numéro spécial soulignant le 40^e anniversaire de la LLO. Il mettait en évidence la vaste gamme de mesures gouvernementales qui ont servi à mettre en œuvre la partie VII de la LLO et présentait également des initiatives fédérales qui ont visé l'intégration de la langue et de la culture françaises dans les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 (Jeux d'hiver 2010). Le Secrétariat des langues officielles (SLO) a fait part des progrès à l'égard des initiatives découlant de la Feuille de route par le biais de son site Web interactif. Par ailleurs, le Ministère a sensibilisé les organismes des CLOSM des possibilités offertes par l'Accord Canada-France sur la coopération et les échanges dans le domaine des musées.

Coordination et liaison

Le Ministère a coordonné une approche concertée auprès d'une cinquantaine d'institutions fédérales afin qu'elles intègrent les exigences de l'article 41 dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs programmes et de leurs politiques. Il a également coordonné un réseau régional de coordonnateurs ministériels en langues officielles qui appuie d'autres collègues fédéraux dans toutes les régions du Canada. PCH a contribué à réseauter quelque 80 coordonnateurs nationaux de l'article 41 et a analysé et commenté les plans d'action et les rapports des résultats de la trentaine d'institutions fédérales désignées. Entre outre, PCH a tenu des réunions intraministérielles et des séances d'information sur la mesure du rendement.

Afin de mieux comprendre les besoins mutuels, de promouvoir les meilleures pratiques et les mesures positives, PCH, en collaboration avec des intervenants clés fédéraux, provinciaux et communautaires, a contribué à l'organisation de tables rondes et de réunions interministérielles qui portaient sur le développement des arts et de la culture au sein des CLOSM. Par exemple, une des réunions s'est concentrée sur les enjeux relatifs à l'industrie de la musique dans les CLOSM.

PCH a coordonné la participation des institutions fédérales aux Jeux d'hiver de 2010. Plusieurs réunions ont eu lieu avec le Comité organisateur de Vancouver (COVAN) et avec d'autres intervenants clés pour maximiser la participation des CLOSM et accroître la visibilité de la langue et de la culture françaises dans tous les aspects des Jeux. Le relais des flammes olympique et paralympique de 2010 a également fourni une occasion unique d'engager et d'unir tous les Canadiens dans une célébration de leur culture et leur diversité. Le relais des flammes a visité les communautés dans chaque province et territoire et il en estime que 1,5 million de Canadiens ont été touchés par les activités liées au relais. Le Ministère a également coordonné la participation du Canada au volet culturel des Jeux de la Francophonie de 2009, au Liban.

Financement et prestation de programmes

PCH a renouvelé ses ententes dans le domaine de l'éducation et des services dans la langue de la minorité tout en maintenant sa collaboration avec le secteur communautaire dans chacune des provinces et chacun des territoires. Les programmes du Ministère ont permis aux Canadiennes et aux Canadiens de faire du bénévolat, de travailler et d'étudier dans leur deuxième langue officielle à l'échelle du Canada. Des sites Web interactifs, des réseaux sociaux et autres outils de communication ont été développés, en collaboration avec les intervenants clés, afin d'engager et de sensibiliser les Canadiens sur leurs droits, sur l'histoire du Canada et les rouages du gouvernement. De plus, le Ministère a investi des fonds dans l'organisation de festivals faisant la promotion du patrimoine des CLOSM, et au moins deux établissements des CLOSM (la Société historique de la vallée de la Gatineau et le Musée historique de Pontiac) ont lancé des produits en ligne grâce aux Programmes d'investissement pour des expositions virtuelles du Musée virtuel du Canada.

Dans ses lignes directrices et ses ententes de financement, Sport Canada a spécifié ses exigences en matière de langues officielles, notamment en termes de communication avec les athlètes brevetés, tandis que le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 (Secrétariat fédéral 2010) a collaboré avec des intervenants clés pour veiller à ce que la langue et la culture françaises soient représentées pendant les Jeux. Un bon exemple est La Place de la Francophonie 2010, située à l'Île Granville, qui permettait aux visiteurs de découvrir la richesse culturelle et artistique du Canada.

Avec le financement de PCH, TV5 Québec Canada a lancé un certain nombre d'initiatives qui ont enrichi la programmation offerte aux francophones à travers le pays et ont stimulé l'essor des productions audiovisuelles au sein des CLOSM. À titre d'exemple, la réalisation de cinq projets spécifiques pour soutenir les producteurs francophones hors-Québec, la production originale d'un spectacle de variétés sur le 100^e anniversaire de Saint-Boniface, et l'appui au Festival franco-ontarien à Ottawa, au Festival d'été francophone à Vancouver, au Festival International du Film Francophone en Acadie, et de la Franco-fête à Toronto.

PCH a aussi appuyé des recherches sur la vitalité des CLOSM, tel que l'étude intitulée *La vitalité des communautés francophones dans les territoires : Bilan, enjeux et perspectives*. Cette étude a permis de mieux cerner les facteurs qui favorisent ou entravent la vitalité linguistique des francophones des territoires et de préciser des pistes d'action qui pourraient guider les institutions territoriales et fédérales et les organismes communautaires à appuyer cette vitalité.

En 2009, Caraquet (Nouveau-Brunswick) a été désignée Capitale culturelle du Canada. Il s'agissait de la deuxième désignation pour Caraquet dans le cadre du programme Capitales culturelles du Canada. Elle a également reçu ce titre en 2003, année de la création du programme.

Reddition de comptes

Des évaluations sommatives des Programmes d'appui aux langues officielles (PALO) et du Programme d'aide aux musées ont été réalisées afin de s'assurer que les perspectives et les besoins des CLOSM sont pris en considération et que les exigences de l'article 41 de la LLO sont intégrées dans les évaluations de financement. En outre, afin d'établir des références et des objectifs pour les services des CLOSM, l'Institut canadien de conservation du Ministère a mis au point des outils de mesure du rendement et de collecte de données et les a intégrés dans son système de gestion de l'information.

Le SLO a mis en œuvre le « Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats » afin d'assurer une gouvernance adéquate et d'entretenir un dialogue constructif avec les intervenants clés. Afin d'appuyer davantage ce cadre, une structure de gouvernance a été élaborée pour définir clairement les rôles et les responsabilités des partenaires de la Feuille de route, afin de générer des décisions éclairées et d'élaborer des mécanismes de rapports pour s'assurer que les résultats sont atteints.

RAPPORT DÉTAILLÉ DES RÉSULTATS

Sensibilisation (Activités internes)

[Activités de formation, d'information, d'orientation, de sensibilisation, de communication, etc. menées à l'interne dans le but de sensibiliser les employés et/ou la haute direction de l'institution fédérale à la dualité linguistique et aux priorités des CLOSM.]

Résultat visé

Introduction d'un changement durable à la culture organisationnelle de l'institution fédérale; tous les employés et les cadres connaissent et comprennent leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la LLO et des CLOSM.

Activités récurrentes

- Coordination de réunions interministérielles et participation à celles-ci, pour maintenir la sensibilisation des employés aux exigences de l'article 41 de la LLO.
- Appui continu aux directions générales afin d'intégrer les langues officielles dans leurs activités, programmes et politiques.
- Poursuite des activités du Groupe de travail sur les langues officielles à PCH.
- Promotion de l'utilisation du site intranet du Ministère afin d'aider les employés à mettre en œuvre les exigences liées aux langues officielles.
- Célébration annuelle des Rendez-vous de la Francophonie et de la Journée de la dualité linguistique à l'administration centrale et dans les régions.

Sensibilisation (Activités internes)

Activités spéciales en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
Tournée de sensibilisation au sein du Ministère.	Le Centre d'expertise en collaboration avec la Direction générale des PALO, a réalisé les activités suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Formation des agents de programme du Ministère sur l'intégration de la lentille des langues officielles dans la gestion des programmes; et• Production d'un manuel sur <i>La mise en œuvre de la politique et la directive sur les paiements de transfert (2008) à PCH : guide pour déterminer les exigences en matière de langues officielles.</i>
Stage de langue seconde effectué au sein du Regional Association of West Quebecers et organisé en collaboration avec les CLOSM et la Direction générale des PALO.	<ul style="list-style-type: none">• Une employée de PCH a profité d'un stage de quatre semaines pour accroître sa compétence en communication dans la langue seconde.• Production d'outils de communication pour cette Association.

Mesure du résultat visé par les activités de SENSIBILISATION

- Les employés du Ministère comprennent mieux le rôle qu'ils doivent jouer pour assurer le respect des exigences de l'article 41 de la LLO.
- Une sensibilisation accrue aux défis et enjeux auxquels doivent faire face les anglophones dans la région de l'Outaouais.

Consultations (Échange d'idées et d'information avec les CLOSM)

[Activités (par exemple comités, discussions et réunions) par lesquelles l'institution fédérale consulte les CLOSM et échange ou dialogue avec elles pour cerner leurs besoins et leurs priorités ou pour comprendre les incidences possibles sur leur développement; activités (par exemple tables rondes, groupes de travail) pour explorer les possibilités de collaboration dans le cadre du mandat actuel de l'institution fédérale ou de l'élaboration d'un nouveau programme ou d'une nouvelle politique; participation à des consultations des CLOSM coordonnées par d'autres instances gouvernementales; consultation des CLOSM par les bureaux régionaux pour connaître leurs préoccupations et leurs besoins.]

Résultat visé

Établissement de liens durables entre l'institution fédérale et les CLOSM, l'institution et les CLOSM comprennent leurs besoins et leurs mandats respectifs.

Activités récurrentes

- Création de mécanismes de consultation pour tenir compte des enjeux d'importance pour les CLOSM, notamment des tables rondes découlant de l'Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne.
- Maintien des liens horizontaux avec d'autres institutions fédérales et administrations municipales, territoriales et provinciales pour tirer parti d'initiatives communes en vue de soutenir l'épanouissement des CLOSM.
- Participation aux réunions générales annuelles des organismes communautaires de même qu'à des consultations récurrentes avec les CLOSM pour comprendre leurs difficultés et leurs priorités et pour examiner les mécanismes de collaboration avec divers ordres de gouvernement et intervenants communautaires.
- Collaboration directe entre le Secrétariat fédéral 2010 et le COVAN sur les questions de langues officielles liées à l'organisation et à la mise sur pied des Jeux d'hiver de 2010 à Vancouver.

Consultations (Échange d'idées et d'information avec les CLOSM)

Activités spéciales en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
Consultations sur le droit d'auteur de 2009.	<ul style="list-style-type: none"> • Lettres envoyées à plusieurs représentants des CLOSM mettant l'accent sur l'importance de leur participation, soit en personne, soit par le biais de déclarations en ligne.
Réunions avec les représentants des CLOSM, y compris le Regroupement des éditeurs canadiens-français et la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) en ce qui a trait à l'appui ministériel accordé aux éditeurs de livres dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Deux séances d'information tenues avec les associations.
Échanges d'information avec plusieurs intervenants des CLOSM œuvrant dans les arts médiatiques, comme l'Alliance des producteurs francophones du Canada, le Front des réalisateurs indépendants du Canada et la FCCF.	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion annuelle du Groupe de travail sur les arts médiatiques tenue en avril 2010.
Un comité d'évaluation par les pairs établi pour évaluer les propositions de projet liées au contenu culturel interactif.	<ul style="list-style-type: none"> • Les CLOSM sont représentées dans le processus de prise de décision.
Rencontre entre la FCCF et des représentants des programmes culturels du Ministère.	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre tenue le 16 février 2010.
Sondage mandaté par Sport Canada pour évaluer les services offerts aux athlètes de haute performance en situation linguistique minoritaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Sondage intitulé <i>La situation de l'athlète de haut niveau en 2009</i> a permis de faire le point sur le niveau de satisfaction des athlètes brevetés avec les services offerts par les organismes nationaux de sport, les organismes multisports et les centres canadiens de sport.

Consultations (Échange d'idées et d'information avec les CLOSM)

Activités spéciales en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
Rencontres informelles et consultations organisées par le SLO entre les CLOSM et les partenaires de la Feuille de route.	<ul style="list-style-type: none">• Élaboration d'une stratégie de consultation.• Établissement et analyse d'un calendrier des événements de dialogue des partenaires de la Feuille de route.• Une rencontre annuelle organisée avec les représentants des communautés.

Mesure du résultat visé par les activités de CONSULTATIONS

- Les consultations de 2009 sur le droit d'auteur ont fourni l'occasion aux CLOSM d'échanger leurs points de vue et leurs préoccupations sur ce sujet au Canada.
- La FCCF et les représentants du Ministère ont dialogué sur les besoins et les priorités du milieu culturel francophone et sur le fonctionnement de certains programmes ministériels.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route, les points de vue et les besoins des communautés sont pris en considération par le SLO et par les partenaires fédéraux.
- La représentation et la participation de la communauté francophone dans les manifestations clés des Jeux d'hiver de 2010 à la suite de l'intervention du Ministère pour favoriser le dialogue entre le COVAN et les organismes des CLOSM. L'Olympiade culturelle qui mettait en valeur la culture populaire et les arts internationaux et canadiens est un exemple de ce dialogue.
- Selon les athlètes canadiens brevetés (francophones et anglophones) qui ont répondu au sondage mandaté par Sport Canada :
 - 83 % des athlètes francophones et 80 % des athlètes anglophones se sont dits satisfaits des services d'entraînement dans la langue de leur choix.
 - 76 % des francophones et 79 % des anglophones se sont dits satisfaits des renseignements liés à leur équipe nationale.
 - 81 % des francophones et 73 % des anglophones se sont dits satisfaits des services en médecine sportive.
 - 70 % des francophones et 67 % des anglophones se sont dits satisfaits des services en science sportive.

Communications (Transmission d'information aux CLOSM)

[Activités de communication **externes** visant à informer les CLOSM des activités, des programmes et des politiques de l'institution fédérale et à promouvoir le caractère bilingue du Canada; inclusion des CLOSM dans toutes les listes d'information et de distribution; utilisation du site Web de l'institution fédérale pour communiquer avec les CLOSM.]

Résultat visé

La culture des CLOSM reflète une compréhension étendue du mandat de l'institution fédérale; les CLOSM reçoivent de l'information pertinente et à jour au sujet des programmes et des services de l'institution fédérale.

Activités récurrentes

- Le site Web du Ministère fournit aux CLOSM des informations à jour sur ses programmes, services et politiques.
- La diffusion de publications comme le *Bulletin 41-42*, qui met en relief l'appui du gouvernement fédéral aux CLOSM et à la dualité linguistique canadienne; le *Rapport annuel sur les langues officielles* qui renferme tous les détails sur les nombreuses activités des PALO et des 30 institutions fédérales désignées et le *Rapport des résultats* qui donne une vue d'ensemble de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO au Ministère.
- L'intégration de nombreux musées des CLOSM dans le Réseau canadien d'information sur le patrimoine afin d'aider les CLOSM à maintenir, à valoriser et à partager leur patrimoine, tout en permettant l'accès aux Canadiens à un nombre croissant d'expositions virtuelles et à d'autres contenus muséaux en ligne.
- Participation des CLOSM aux programmes et initiatives de sensibilisation qui renforcent l'identité et la fierté canadiennes, tant à l'échelle nationale qu'internationale, en cherchant activement à inviter des artistes des CLOSM à se produire dans les célébrations nationales et les festivités locales.

Communications (Transmission d'information aux CLOSM)

Activités spéciales en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
Services en ligne offerts par l'Institut canadien de conservation (ICC) permettant aux CLOSM de s'identifier et de s'inscrire en tant que client de l'ICC.	<ul style="list-style-type: none"> • 10 % des comptes-clients créés en 2009-2010 proviennent des CLOSM, ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport à l'année dernière.
Célébration des Rendez-vous de la Francophonie 2010 en Alberta et en Colombie-Britannique.	<ul style="list-style-type: none"> • Participation active au sein des comités organisateurs des célébrations des Rendez-vous de la Francophonie 2010 en Alberta et en Colombie-Britannique. • Tenue d'événements publics et d'activités culturelles en français regroupant des organismes communautaires et des institutions fédérales à Calgary, Edmonton et Vancouver.
Mise à jour du site Web du SLO qui décrit le mandat, les activités, les initiatives, et affiche les différents communiqués de presse et des informations sur le <i>Plan d'action pour les langues officielles 2003-2008</i> et sur la Feuille de route.	<ul style="list-style-type: none"> • Site Web mis à jour régulièrement. • Ajout d'une adresse courriel et d'hyperliens.

Mesure des résultats visés pour les activités de COMMUNICATIONS

- La communauté francophone et le grand public ont une meilleure compréhension de la façon dont le gouvernement du Canada appuie le développement et l'épanouissement des CLOSM.
- Meilleure visibilité de la Feuille de route grâce aux améliorations apportées au site Web du SLO. Les Canadiens peuvent communiquer avec le SLO par le biais d'une adresse courriel.

Coordination et liaison (Coordination à l'interne et liaison avec d'autres institutions gouvernementales)

[Activités de coordination (recherches, études, réunions, etc.) menées par l'institution fédérale elle-même avec d'autres institutions fédérales ou d'autres ordres de gouvernement; participation à des activités organisées par d'autres institutions fédérales, d'autres ordres de gouvernement, etc.; participation des champions des langues officielles, des coordonnateurs nationaux et régionaux, etc., à divers forums gouvernementaux.]

Résultat visé

Collaboration avec de multiples partenaires pour favoriser l'épanouissement et la vitalité des CLOSM et pour partager les pratiques exemplaires.

Activités récurrentes

- Soutien et conseils continus fournis à 50 institutions pour qu'elles intègrent les exigences de l'article 41 dans leurs documents au Cabinet, leurs programmes et leurs politiques.
- Organisation de quatre réunions annuelles du Réseau des coordonnateurs nationaux regroupant 50 institutions fédérales afin d'échanger sur les meilleures pratiques concernant la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.
- Participation active au Réseau des champions des langues officielles.
- Maintien d'un réseau régional de coordonnateurs ministériels qui a pour mandat d'aider les employés fédéraux responsables de la coordination interministérielle dans toutes les régions du Canada.
- Liens horizontaux maintenus avec d'autres institutions fédérales et d'autres administrations municipales, territoriales et provinciales afin de tirer parti d'initiatives communes visant le développement des CLOSM.
- Coordination des activités de langues officielles du gouvernement du Canada telles qu'elles sont décrites dans la Feuille de route. Encourager les Canadiens à construire collectivement une dualité linguistique et à soutenir le développement des CLOSM dans les cinq secteurs prioritaires : arts et culture, santé, justice, immigration et développement économique.
- Présidence du Comité des sous-ministres adjoints sur les langues officielles et d'autres sous-comités connexes. Ces mécanismes de consultation donnent l'occasion de dialoguer sur les besoins et les enjeux des CLOSM.
- Contacts réguliers entre les bureaux régionaux et le Secrétariat francophone des provinces et des territoires.
- Participation aux travaux des sous-comités des conseils fédéraux sur les langues officielles pour accroître la sensibilisation au sujet de l'article 41 de la LLO dans les institutions fédérales à l'échelle régionale.

Coordination et liaison (Coordination à l'interne et liaison avec d'autres institutions gouvernementales)

Activités spéciales en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
<p>Consultation tripartite fédérale, provinciale et communautaire par l'entremise du Comité des leaders des langues officielles du Conseil fédéral de la Saskatchewan.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Échange entre les organismes communautaires francosaskois et les institutions fédérales et provinciales de la Saskatchewan à la foire gouvernementale et communautaire du 8 mai 2009.
<p>Organisation de nombreuses réunions interministérielles, par le SLO afin de coordonner les activités du Programme des langues officielles du gouvernement fédéral, notamment d'explorer les enjeux entourant les besoins des CLOSM.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs rencontres des comités suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Comité des sous-ministres adjoints des langues officielles (CSMALO). ○ Comités d'appui au CSMALO. • Mise à jour du Cadre de responsabilisation et de coordination en langues officielles approuvée par le CSMALO.
<p>Mise en œuvre de la structure de gouvernance du Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats de la Feuille de route par le SLO.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de mesure de rendement mise à jour annuellement. • Élaboration du tableau sur l'Initiative horizontale de la Feuille de route dans le Rapport ministériel de rendement de PCH.
<p>Participation du SLO au sein du Réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Trois à quatre réunions ont eu lieu par année. • Participation du SLO à l'ensemble des activités tant au niveau intra-ministériel qu'intergouvernemental en vue de l'organisation et des suivis découlant de la réunion annuelle de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne tenue à Vancouver en 2009.

Coordination et liaison (Coordination à l'interne et liaison avec d'autres institutions gouvernementales)

Activités spéciales en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
<p>Organisation d'un festival du film célébrant la langue française et mettant en relief le rôle de PCH dans la Francophonie internationale en collaboration avec l'Ambassade de France au Canada et les bureaux régionaux de PCH.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La 7^e édition de DiverCiné, qui a attiré la participation de plus de 1 300 cinéphiles francophones et francophiles de la région de la capitale nationale en avril 2009. • 250 cinéphiles dont des représentants du milieu diplomatique et de la communauté francophone ont assisté à la soirée d'ouverture. • Partenariats créés avec l'Ambassade de France au Canada, l'Alliance française, Radio-Canada (radio et télévision), TV5 Québec Canada et le Cinéma ByTowne à Ottawa. • Sept films provenant de l'Égypte, du Maroc, du Liban, du Mali, de la Pologne, de la France et du Canada.
<p>Participation des CLOSM aux célébrations de la fête du Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des artistes des CLOSM se sont produits au spectacle du midi de la fête du Canada.
<p>Collaboration entre des intervenants clés de la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard et les intervenants qui ont pris part à l'organisation des Jeux du Canada pour favoriser une programmation qui mettait en évidence la communauté minoritaire francophone.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programmation culturelle offerte par la communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard dans cinq des six régions pendant les Jeux du Canada 2009.
<p>Coordination et organisation du volet culturel des Jeux de la Francophonie 2009 au Liban.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation de l'Équipe Canada dans chacune des sept disciplines culturelles présentées aux Jeux de la Francophonie : la chanson, le conte, la danse de création, la littérature (nouvelle), la peinture, la photographie et la sculpture.
<p>Appui du Secrétariat fédéral 2010 à M. Jacques Gauthier, envoyé personnel du Premier ministre du Canada en matière de langues officielles pour les Jeux d'hiver de 2010.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec les hauts fonctionnaires de certaines institutions fédérales ayant un rôle de coordination en santé, sécurité et offre de services au public voyageur.

Coordination et liaison (Coordination à l'interne et liaison avec d'autres institutions gouvernementales)

Activités spéciales en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
<p>Développement et administration d'un questionnaire, par le Secrétariat fédéral 2010, aux institutions fédérales et aux autorités aéroportuaires pour évaluer leur capacité de desservir le public dans les deux langues officielles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport présentant l'état de préparation et la capacité des institutions fédérales et des autorités aéroportuaires à accueillir les visiteurs et les athlètes dans les deux langues officielles.
<p>Intégration permanente des langues officielles à l'ordre du jour des rencontres des comités dans le cadre de l'organisation des Jeux d'hiver de 2010.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs rencontres des comités suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Comité des services fédéraux essentiels ○ Groupe de travail représentatif ○ Comité de coordination des sous-ministres et des chefs d'organismes pour les Jeux d'hiver de 2010
<p>Participation du Secrétariat fédéral 2010 à de nombreuses rencontres de suivi, et ce, avec plusieurs intervenants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres avec le COVAN, la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures et la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique pour assurer le respect des obligations linguistiques par le COVAN et pour assurer la représentativité des communautés francophones lors des événements culturels et dans les pavillons.

Mesure du résultat visé par les activités de COORDINATION ET LIAISON

- L'équipe culturelle a remporté trois médailles et une mention spéciale dans le cadre des Jeux de la Francophonie 2009 au Liban.
- Développement d'une communauté de pratiques, une plus grande synergie entre les directions générales et mise en commun des expertises permettant de mieux appuyer les CLOSM.
- Meilleure compréhension entre les organismes communautaires et les institutions fédérales.
- Les partenaires de la Feuille de route ont une meilleure compréhension de leurs rôles et responsabilités en matière de langues officielles.
- Les activités du gouvernement du Canada en matière de langues officielles favorisent la participation de tous les Canadiens à la dualité linguistique et l'appui aux CLOSM dans les cinq secteurs prioritaires : les arts et culture, la santé, la justice, l'immigration et le développement économique.
- Les célébrations de la fête du Canada offrent l'occasion de mettre en évidence la culture et la langue des CLOSM.
- Fidélisation annuelle de l'audience pour le festival de films DiverCiné, ce qui démontre un intérêt grandissant pour ce genre d'événement auprès de la population tant francophone, francophile qu'anglophone.
- Promotion de la communauté acadienne et francophone et visibilité accrue des langues officielles aux Jeux du Canada.
- Diverses rencontres qui ont permis de promouvoir la dualité linguistique, de faire le point sur l'inclusion de la langue française et de la culture francophone lors des événements culturels et dans les pavillons mais également de veiller à ce que le COVAN respecte ses obligations linguistiques.
- Renforcement du bilinguisme au sein des institutions de la société canadienne et à l'étranger.

Financement et prestation de programmes

[Mise en œuvre des programmes et prestation des services de l'institution fédérale; financement, seul ou en collaboration avec d'autres institutions fédérales, de projets des CLOSM; intégration des besoins des CLOSM à la prestation des programmes et services de l'institution fédérale.]

Résultat visé

Les CLOSM font partie de la clientèle régulière de l'institution fédérale et ont un accès adéquat à ses programmes et services; les besoins des CLOSM (par exemple : dispersion géographique, possibilités de développement) sont pris en compte.

Activités récurrentes

- Accords de financement conclus avec les provinces et territoires pour soutenir la conservation et le développement de systèmes d'éducation dans la langue de la minorité afin d'assurer un enseignement de langue seconde de qualité pour les étudiants parlant la langue de la majorité et pour soutenir la prestation de services dans la langue de la minorité.
- Appui financier des activités d'organismes non gouvernementaux qui travaillent à la représentation et au développement des communautés de langue officielle, à la mise en valeur des langues officielles et au rapprochement entre francophones et anglophones.
- Appui des efforts d'organismes bénévoles désireux de refléter le caractère bilingue du Canada et d'offrir leurs services dans les deux langues officielles.
- Participation du Groupe de recherche sur les politiques à des projets de recherche sur la vitalité des CLOSM au Canada, projets qui ont été réalisés par une équipe composée d'universitaires du Canada et de l'étranger.
- Financement accordé à des programmes (par exemple : Échanges Canada, Katimavik et Programme des études canadiennes) qui soutiennent l'engagement communautaire et la participation des jeunes permettant ainsi aux Canadiens d'en apprendre davantage sur le Canada et sa diversité culturelle et linguistique.
- Appui au recrutement de jeunes anglophones et francophones pour des emplois d'été et des stages dans des établissements du patrimoine situés dans des CLOSM un peu partout au pays (Jeunesse Canada au Travail (JCT)).
- Financement versé pour la conception, la production et la mise en circulation d'expositions itinérantes (Accès au volet Patrimoine du Programme d'aide aux musées). Les produits présentés au public ont été élaborés dans les deux langues officielles.
- Participation d'agents de programmes régionaux, du Programme d'aide aux musées, aux discussions et consultations permanentes avec des organismes du patrimoine de CLOSM afin d'obtenir leur rétroaction sur les critères et la prestation du programme.

Financement et prestation de programmes

- Appui accordé aux CLOSM de la part des Programmes d'investissement pour des expositions virtuelles du Musée virtuel du Canada et des initiatives de perfectionnement professionnel organisées par le Réseau canadien d'information sur le patrimoine afin de préserver, d'accroître et de mettre en commun leur patrimoine.
- Appui financier pour la création et la publication de divers contenus culturels numériques dans les deux langues officielles, y compris l'aide financière accordée aux projets issus des CLOSM.
- S'assurer que les priorités et les besoins des CLOSM sont reflétés et pris en compte dans la livraison des programmes régionaux.
- Soutien accordé à la communauté anglophone du Québec pour l'élaboration d'initiatives stratégiques qui tiennent compte de la planification et de la recherche axées sur les besoins de la communauté.
- Les fonds accordés aux projets par le biais du Programme des droits de la personne permettent aux CLOSM de recevoir de l'information sur leurs droits dans leur langue officielle.
- Appui aux établissements du patrimoine pour des projets qui accordent une attention particulière aux CLOSM (Programme d'aide aux musées et Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens - volet Patrimoine).
- Les établissements du patrimoine des CLOSM se sont vu offrir des occasions pour accroître leurs connaissances de l'Accord Canada-France sur la coopération et les échanges dans le domaine des musées.
- Par le biais de subventions et de contributions, les programmes des arts de PCH offrent du financement aux organismes des CLOSM pour la réalisation de projets d'infrastructure, ainsi que la tenue de manifestations artistiques, d'activités et de séries de spectacles et aident les organismes voués aux arts à renforcer leur capacité financière et organisationnelle.
- Dans le programme Capitales culturelles du Canada du Fonds du Canada pour l'investissement en culture, un élément important des critères d'évaluation des demandes des communautés candidates est l'inclusion des artistes des CLOSM.
- Collaboration entre le Secrétariat fédéral 2010 et le COVAN afin de s'assurer du respect des obligations linguistiques énumérées dans l'Entente multipartite pour les Jeux d'hiver de 2010. Le Secrétariat fédéral 2010 a travaillé quotidiennement avec le COVAN afin de l'appuyer dans l'atteinte de son objectif de réaliser des Jeux bilingues (la traduction, l'interprétation, la signalisation, les événements culturels, le recrutement de bénévoles bilingues, etc.). De plus, le Secrétariat fédéral 2010 a offert un soutien financier supplémentaire au COVAN pour la traduction et l'interprétation en français (faite par le Bureau de la traduction) ainsi que la signalisation permanente bilingue.
- L'intégration continue, par Sport Canada, de dispositions sur les langues officielles dans ses accords de contribution et dans ses ententes multipartites lors de l'accueil de manifestations sportives et unisport, les Jeux du Canada et de grands événements internationaux multisports. En vertu de ces dispositions, les sociétés hôtes doivent recruter activement des membres des CLOSM et assurer leur participation dans la préparation et à la tenue des Jeux.

Financement et prestation de programmes

Activités spéciales en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
<p>Concertation entre PCH et le Commissaire des langues officielles pour l'étude <i>La vitalité des communautés francophones dans les territoires : bilan, enjeux et perspectives</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Approche qualitative et quantitative de la collecte de données. • Facteurs qui favorisent ou entravent la vitalité linguistique des francophones des territoires. • Identification des pistes d'action qui pourraient guider les institutions territoriales et fédérales et les organismes communautaires dans l'appui de cette vitalité.
<p>Lancement du programme d'appui aux droits linguistiques (PADL), des initiatives du Fonds de développement culturel et de JCT.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du PADL par l'Université d'Ottawa. • Composition du Comité d'experts annoncée. • Lancement officiel du PADL le 23 décembre 2009. • Environ 150 projets appuyés par JCT (en vie communautaire et dualité linguistique). • 79 initiatives ont reçu un appui annuel ou pluriannuel de ce fonds annoncé le 20 mars 2009.

Financement et prestation de programmes

Activités spéciales en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
<p>Financement des programmes jeunesse où les langues officielles sont un enjeu.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Par le biais du programme Échanges Canada, environ 7 910 jeunes ont eu la chance de pratiquer leur deuxième langue officielle : environ 3 600 jeunes ont participé à des échanges bilingues réciproques; environ 3 690 jeunes ont pris part à des forums comprenant un élément de la langue officielle.• Environ 620 étudiants ont travaillé et vécu dans leur deuxième langue officielle pour une période de six semaines dans le cadre du programme Emplois d'été/Échanges étudiants.• Environ 700 des 13 000 participants au programme Échanges Canada font partie des CLOSM.• Environ 1 250 jeunes canadiens ont été en contact avec des jeunes qui parlaient l'autre langue officielle grâce au programme Katimavik.• 23 des 124 communautés où des projets de Katimavik ont eu lieu étaient des CLOSM.

Financement et prestation de programmes

Activités spéciales en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
<p>Aide versée pour la création d'outils d'apprentissage interactif et enquête portant une attention particulière aux CLOSM et aux apprenants d'une langue seconde.</p>	<ul style="list-style-type: none">• La publication <i>Les Canadiens et leur système de gouvernement</i> est accessible en ligne sous une forme interactive pour les étudiants de l'anglais et du français langue seconde, initiative conjointe du Programme des études canadiennes et de la Bibliothèque du Parlement.• L'Association d'études canadiennes a mené les enquêtes suivantes avec l'aide du Programme des études canadiennes :<ul style="list-style-type: none">○ <i>Contribution, Compréhension et Comportement : Comment les Anglo-Québécois sont vus par les Franco-Québécois et les perceptions des francophones et non-francophones?</i>○ <i>Les langues officielles au Canada : sont-elles bien ou mal perçues?</i>○ <i>La francophonie et la consommation culturelle : est-ce que la loi sur les langues officielles est le précurseur des politiques multiculturelles?</i>

Financement et prestation de programmes

Activités spéciales en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
<p>Appui octroyé à des établissements du patrimoine pour des projets qui accordent une attention particulière aux CLOSM.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 64 activités des CLOSM, financées grâce au programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine, ont eu lieu dans 52 communautés. • Deux organismes des CLOSM (la Société historique de la Vallée de la Gatineau et la Société historique de Pontiac) ont diffusé des produits en ligne grâce à l'aide des programmes d'investissement du Musée virtuel du Canada. • Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine a permis la création d'un nouveau contenu sur le patrimoine en ligne, y compris un contenu sur les CLOSM et en a fait la promotion par le biais du Musée virtuel du Canada. • Suite aux modifications et à la prolongation de l'accord de contribution entre le Ministère et le Sentier transcanadien, plus de possibilités ont été créées pour les CLOSM d'être impliquées dans le développement des segments de sentiers locaux et l'utilisation des deux langues officielles sur les sites.
<p>Financement accordé aux associations des droits de la personne pour la préparation de documentation bilingue, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Livre à colorier bilingue et manuel de l'enseignant destiné aux enfants d'âge préscolaire (4 à 6 ans) à propos de la <i>Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant</i>. • Brochure trilingue (français, anglais et oji-cri) pour les jeunes sur le <i>Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation d'enfants aux conflits armés</i> (disponible en version papier ou numérique).
<p>Caraquet (Nouveau-Brunswick) désignée comme Capitale culturelle du Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projets qui célèbrent la culture acadienne contemporaine et mettent en valeur son patrimoine historique et artistique.

Financement et prestation de programmes

Activités spéciales en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
Appui à la Société professionnelle des auteurs et compositeurs du Québec, par l'entremise du volet Aide aux créateurs du Fonds de la musique du Canada, pour la tenue d'ateliers destinés aux auteurs-compositeurs œuvrant en milieu minoritaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de formation
Mesures spéciales prévues dans les critères d'admissibilité du volet Entrepreneurs de la musique – Aide aux entreprises canadiennes d'édition musicale du Fonds de la musique du Canada.	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences réduites pour le seuil de revenus favorisent un accès accru pour les demandeurs provenant des CLOSM.
Accord de contribution conclu entre PCH et le Fonds canadien de télévision mettant de côté 10 % de leurs fonds de programmation pour la production en langue française.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour 2009-2010, l'enveloppe pour le soutien de la production francophone a été fixée à 10,23 millions de dollars.
Mise en œuvre du nouveau Programme national de traduction pour l'édition du livre dans le cadre de la Feuille de route.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour 2009-2010, une augmentation de 750 000 \$ des fonds accordés à la traduction en langue officielle d'ouvrages d'auteurs canadiens.
Appui financier par l'entremise du Fonds de développement culturel pour dynamiser l'action culturelle et artistique des communautés de langues officielles dans le but de stimuler leur vitalité.	<ul style="list-style-type: none"> • Financement de projets culturels innovateurs ayant une incidence directe sur les communautés dont : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les <i>Cellules créatrices</i> en Saskatchewan. ○ Les <i>Retrouvailles 2010</i> au Manitoba pour célébrer les 140 ans de la province. ○ Le projet permettant la diffusion de nouvelles franco-ténoises sur les ondes de la radio communautaire.

Financement et prestation de programmes

Activités spéciales en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
<p>Appui accordé par les programmes voués aux arts, à la culture et au patrimoine à l'élaboration de projets qui font la promotion ou célèbre l'expression culturelle des communautés anglophones de tout le Québec.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet multimédia en ligne visant à préserver et à diffuser les histoires orales des communautés anglophones du Québec. • Expositions sur le patrimoine local. • Projets visant de multiples plateformes favorisant la sensibilisation au travail des femmes des communautés anglophones du Québec provenant de minorités visibles, et l'accès à celui-ci.
<p>Rapprochement entre le Folk Festival et le Réseau culturel de Terre-Neuve-et-Labrador par le biais d'une collaboration entre les programmes de subventions des langues officielles et le Fonds du Canada pour la présentation des arts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation d'un partenariat durable entre le Folk Festival et le Réseau culturel francophone de Terre-Neuve-et-Labrador, assurant une meilleure présence du français dans les activités artistiques de la région.
<p>Financement supplémentaire ciblé pour des besoins particuliers en langues officielles aux Jeux d'hiver de 2010.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 5 000 biographies d'athlètes ont été publiées en français et en anglais et 15 000 mises à jour ont été effectuées. • 11 des 12 spectacles organisés par les provinces et territoires comportaient un volet en français. • 16 sites olympiques bénéficient dorénavant d'une signalisation permanente bilingue.

Financement et prestation de programmes

Activités spéciales en vue d'atteindre le résultat visé

Soutien à TV5 Québec Canada pour des projets spéciaux relatifs à la dualité linguistique du Canada.

Extrants

- Financement supplémentaire ou contribution de base permettant à TV5 Québec Canada de :
 - Lancée en juin 2009, la chaîne TV5HD donne accès à un contenu francophone de grande qualité télévisuelle aux francophones et francophiles de toutes les régions du pays.
 - Financer les huit premières productions multimédias, dont deux provenant de producteurs francophones hors-Québec, grâce à son nouveau Fonds TV5 pour la création numérique. Ce fonds vise à soutenir la production et la diffusion de capsules et courts vidéos faciles à visionner sur Internet ou sur un écran de téléphone mobile.
 - Présenter les athlètes et artistes canadiens participant aux Jeux de la Francophonie, au Liban, par le biais de dix capsules télévisuelles diffusées avant les Jeux promouvant l'événement et les participants.
 - Créer un microsite interactif, vivezlesjeux.tv5.ca, permettant aux Canadiens de suivre quotidiennement les participants et les athlètes et de leur envoyer des messages d'encouragement (30 capsules vidéo).
 - Financer un projet spécial qui permet aux téléspectateurs francophones et francophiles de visualiser les Olympiades culturelles durant les Jeux d'hiver 2010.
 - Réaliser une émission de variétés fêtant le 100^e anniversaire de Saint-Boniface.
 - Commanditer le Festival Franco-ontarien d'Ottawa, le festival d'été de Vancouver, le festival international du cinéma francophone en Acadie et la Franco-fête à Toronto.

Financement et prestation de programmes

Mesure des résultats visés par les activités de FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

- Les programmes renouvelés de PCH intègrent davantage les considérations de langues officielles (partie VII), facilitent une plus grande participation des CLOSM à divers projets et programmes offerts par le Ministère et augmentent le niveau de satisfaction des clients et des partenaires.
- Les enfants et les jeunes canadiens ont accès à une information bilingue décrivant l'ensemble de leurs droits.
- Caraquet est la première ville à avoir été désignée à plus d'une reprise comme Capitale culturelle du Canada. Les résultats atteints grâce à cette première désignation à titre de Capitale culturelle du Canada l'ont incité à continuer à investir dans les arts et la culture au profit de la communauté acadienne.
- Ateliers de formation, de perfectionnement et de professionnalisation pour des compositeurs, paroliers et auteurs canadiens issus des CLOSM.
- Financement assuré aux producteurs francophones en situation minoritaire.
- Appui à la traduction de 50 livres écrits dans l'une ou l'autre des langues officielles.
- Financement accru pour la traduction en langue officielle de livres écrits par des auteurs canadiens.
- Meilleur accès au financement pour les publications des CLOSM.
- Création et financement soutenu d'un partenariat entre le Folk Festival et le Réseau culturel francophone de Terre-Neuve-et-Labrador permettant l'épanouissement des milieux artistiques francophones en leur garantissant une participation aux spectacles et événements visant des publics majoritairement anglophones. Ce partenariat permet aux anglophones de découvrir la richesse de la culture française et contribue au rapprochement interculturel.
- La participation des CLOSM de l'Ontario aux différents organismes culturels.
- Le financement par TV5 Québec Canada de projets spéciaux de création numérique contribue à enrichir le contenu audiovisuel offert aux francophones à travers le pays et à stimuler l'essor d'une industrie audiovisuelle dans les CLOSM.
- L'aide accordée par le Ministère pour le relais de la flamme olympique et paralympique a été l'occasion d'unir les Canadiens et de faire naître une fierté nationale en permettant aux festivals locaux de mettre en valeur le patrimoine culturel de leurs communautés à tous, tout en accueillant les flammes olympique et paralympique.

Reddition de comptes

[Activités par lesquelles l'institution fédérale intègre son travail de mise en œuvre de l'article 41 de la LLO aux mécanismes ministériels de planification et de reddition de comptes (par exemple rapport sur les plans et priorités, rapport ministériel sur le rendement, plan d'affaires ministériel, bilan des réalisations pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO, etc.); évaluations et vérifications internes des programmes et des services; examen régulier des programmes et des services ainsi que des politiques par les cadres supérieurs de l'institution fédérale pour assurer la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.]

Résultat visé

Pleine intégration de l'article 41 de la LLO et de la perspective des CLOSM aux politiques, programmes et services de l'institution fédérale; la structure de rapport, les évaluations internes et les examens de politiques permettent de déterminer comment mieux intégrer la perspective des CLOSM.

Activités récurrentes

- Assurer la conformité systématique à l'article 41 de la LLO, ce qui comprend, sans s'y limiter, l'application d'une « lentille » langues officielles à l'élaboration des programmes et des politiques; à l'intégration d'une analyse d'impact en langues officielles dans les présentations au Conseil du Trésor et les mémoires au Cabinet, et l'inclusion et dans la plupart des accords de financement de dispositions linguistiques adaptées aux objectifs des programmes et aux clients ciblés.
- Effectuer des évaluations sommatives et des vérifications pour faire en sorte que le Ministère prenne en considération les besoins et perspectives des CLOSM de sorte que le financement ministériel soutienne adéquatement l'épanouissement des CLOSM.

Reddition de comptes

Activités spéciales en vue d'atteindre le résultat visé	Extrants
Intégration d'outils permettant à l'Institut canadien de conservation de fixer des normes de rendement pour les services offerts aux CLOSM.	<ul style="list-style-type: none">Collecte de données spécifiques aux CLOSM intégrée dans le Système de gestion de l'information en préservation.
Évaluation sommative des PALO	<ul style="list-style-type: none">Rapport d'évaluation disponible en ligne : www.pch.gc.ca/pgm/em-cr/evaltn/2009/index-fra.cfm
Évaluation sommative du Programme d'aide aux musées	<ul style="list-style-type: none">Rapport d'évaluation disponible en ligne : www.pch.gc.ca/pgm/em-cr/evaltn/2010/index-fra.cfm
Vérification du SLO	<ul style="list-style-type: none">Rapport de vérification disponible en ligne : www.pch.gc.ca/pgm/em-cr/assurnc/2010/index-fra.cfm

Mesure des résultats visés par les activités de REDDITION DE COMPTES

- Les exigences de conformité accrues en vertu de l'article 41 font en sorte que le Ministère et ses directions générales tiennent véritablement compte des principes de la LLO dans leurs activités quotidiennes grâce à une planification efficace et à une reddition de comptes améliorées.
- L'Institut canadien de conservation pourra plus facilement établir des balises et des cibles pour l'offre de ses services aux CLOSM.
- Pleine intégration de l'article 41 de la LLO et de la perspective des CLOSM aux évaluations internes.